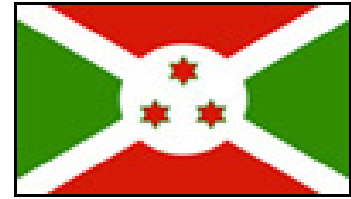


# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE DIRECTION DE L'ACTION HUMANITAIRE CONTRE LES MINES ET RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE

**Objet: Déclaration du Burundi aux réunions intersessionnelles  
Genève, 9 et 11 avril 2014**

Messieurs les Coprésidents,

Le Burundi vous remercie pour l'organisation de ces réunions intersessionnelles et vous remercie de donner à mon pays l'opportunité de prendre la parole.

Aujourd'hui le Burundi est fier de pouvoir annoncer une excellente nouvelle: mon pays a rempli ses obligations au titre de l'article 5 et ceci avant le 1<sup>er</sup> avril 2014, délai qui lui était imparti par la Convention.

En effet, si vous me le permettez, Messieurs les Coprésidents, je souhaiterais revenir brièvement sur les activités principales qu'a entreprises mon pays afin de se conformer à ses obligations de nettoyage des zones minées.

Comme vous le savez le Burundi est Etat partie à la Convention depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004. A ce titre le Burundi avait déclaré dans le contexte de l'article 5 avoir des zones minées sur son territoire.

Entre mai 2005 et mai 2006 une enquête non technique avait menée pour identifier les zones soupçonnées de contenir des mines et des restes explosifs de guerre. L'enquête avait été conduite dans tout le territoire national sauf aux lisières des réserves naturelles de la Kibira et Rumonge et à l'intérieur de ces réserves à cause de l'insécurité causée par un mouvement rebelle qui n'avait pas signé l'accord de cessez-le-feu avec le gouvernement. A l'époque 235 zones avaient été identifiées et le Burundi les avait nettoyées et remises à disposition avant la fin de l'année 2008.

Avec le Burundi devenant progressivement plus stable, les lisières des réserves naturelles sont redevenues des endroits où l'on pouvait à nouveau s'aventurer et le Burundi a voulu savoir s'il y avait d'autres zones suspectes.

Pour ce faire, le Burundi a mené des enquêtes. A la lisière de la réserve de Rumonge aucune zone de ce type ne fut identifiée et à la lisière de la réserve de la Kibira, 58 zones soupçonnées de contenir des mines antipersonnel ont été mentionnées par les populations.

Avec le soutien technique de MAG et le soutien financier du gouvernement SUISSE, la Direction Générale de la Protection Civile a ensuite mené une enquête non technique et 10 des 58 zones originellement mentionnées ont été confirmées comme réellement suspectes. La plupart de ces zones étaient situées autour de pylônes électriques. Le nettoyage de ces 10 zones a eu lieu entre avril et octobre 2011 et a été effectué par les démineurs nationaux avec le soutien de MAG.

En décembre 2011, le Ministère burundais de l'Énergie et des Mines a demandé officiellement au Ministère de la Sécurité Publique d'assister dans l'identification de zones soupçonnées de contenir des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre dans les réserves naturelles de la Kibira et de Rumonge, les zones étant situées sous des pylônes électriques.

Ces zones étant sécurisées depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle en 2009, le Ministère de l'Énergie et des Mines a alors demandé que tous les pylônes qui auraient été protégés par des mines pendant la crise de 1993 soient vérifiés de la même manière que les 58 autres zones situées aux lisières de la réserve naturelle de la Kibira. Cette vérification permettrait de nettoyer les zones sous pylônes minées et de permettre aux équipes de maintenance du Ministère de l'Énergie d'effectuer leur travail en toute sécurité.

En janvier 2012, les agents du Ministère de l'Énergie ont transmis au Ministère de la Sécurité Publique une liste de 163 zones soupçonnées. De fin octobre à fin novembre 2012, l'équipe de déminage de la Protection Civile a conduit une enquête non technique dans 97 zones suspectes autour des pylônes et sur le site d'une ancienne position militaire. 6 zones sous pylônes et l'ancienne position militaire ont été confirmées comme zones dangereuses mais l'enquête qui était financée par la compagnie nationale d'électricité REGIDESO n'a pas pu être terminée par manque de fonds. A ce stade le Burundi devait encore enquêter les 66 zones restantes.

Afin de pouvoir remplir ses obligations dans les délais, la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines (DAHMI) avec le soutien technique de MAG, a sollicité l'aide internationale pour pouvoir financer et mener à bien l'enquête non technique des zones restantes et l'identification des futurs besoins en termes de déminage. Le gouvernement SUISSE qui avait par le passé déjà financé des activités de déminage au Burundi a de nouveau répondu présent et a été d'accord de fournir un appui au Burundi pour clarifier ce qu'il restait à faire et finaliser le déminage à travers le financement du projet préparé par la DAHMI et MAG.

Le Burundi a également eu la chance de bénéficier de la venue d'un expert du CIDHG qui a permis d'évaluer plus précisément ce qu'il restait à faire, à savoir une enquête non technique de 66 zones sous pylônes et 22 anciennes positions militaires. Il avait été convenu que si des preuves directes ou évidentes devaient être découvertes, une enquête technique suivrait immédiatement et le déminage s'appliquerait seulement aux parties qui sont confirmées minées par l'enquête technique.

#### **Situation en 2012-2014**

- ENT (enquête non technique) et ET (enquête technique) sur des pylônes électriques (Bubanza, Bujumbura, Bururi);
- Financement par la Confédération Suisse et l'appui de MAG:
- ❖ 163 pylônes électriques visités

- ❖ 14 pylônes ont fait objet d'ET et nettoyés de mines et de REG;
- ❖ ENT et ET sur les anciennes positions militaires (Bururi et Makamba);
- ❖ Au total, 23 anciennes positions militaires visitée
- ❖ 8 ont fait objet d'ET et nettoyées de mines et de REG;

Avant de terminer, je souhaiterais remercier tous les partenaires qui ont soutenu de près ou de loin nos efforts pour réaliser notre objectif d'un Burundi remplissant nos obligations au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Plus particulièrement aujourd'hui je souhaiterais remercier vivement la Confédération SUISSE pour son soutien financier ainsi que MAG pour le soutien technique et le travail accompli au Burundi.

Egalement, je souhaiterais remercier l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour les conseils prodigués tout au long du processus.

Nous lançons par ailleurs un appel à la communauté Internationale , au GICHD, aux organisations des Nations unies pour venir en appui au programme PSSM du Burundi dans la recherche d'une solution optimale de la gestion de munitions des magasins et abris des centres urbains là ou il ya beaucoup d'agglomérations aux alentours et leurs délocalisations au mieux pour la prévention d'une catastrophe d'explosion au Burundi telle que le Congo Brazza et autres pays l'ont connu les jours passés.

Je vous remercie pour votre attention.

Léonce MUSAVYI  
Directeur de l'action Humanitaire contre les  
et les Engins non Explosés  
musleonce@yahoo.fr  
+25779927335  
+25778650658  
Fixe:+25722274239